

Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire

9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3

Montréal, le 15 février 2010

À la présidence du Conseil des commissaires,
À la direction générale de la commission scolaire,

Objet : Déclaration sur la problématique de l'homophobie en milieu scolaire

Madame,
Monsieur,

Le 11 décembre 2009, la ministre de la Justice, Kathleen Weil, rendait publique la ***Politique québécoise de lutte contre l'homophobie***¹. Vous trouverez une synthèse de la politique à l'annexe 1. Comme le disait la ministre lors de sa conférence de presse :

La politique privilégie des orientations et des voies stratégiques qui ont pour objectif de favoriser l'atteinte de l'égalité sociale des personnes de minorités sexuelles et de faire en sorte que le Québec devienne véritablement une société affranchie de préjugés. Ces orientations visent à reconnaître les réalités des personnes de minorités sexuelles ; à favoriser le respect de leurs droits ; à favoriser leur mieux-être, notamment en leur offrant des services adaptés à leurs besoins et enfin, à assurer une action concertée de tous les acteurs sociaux dans la lutte contre l'homophobie.

Dans le cadre de la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie, les membres de la Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire **vous sollicitent afin que votre organisation adopte une résolution dénonçant les gestes homophobes et exprime son intention de prendre les mesures appropriées de sensibilisation pour prévenir l'homophobie dans ses établissements**, si ce n'est déjà fait. Un exemple de résolution, dont vous pouvez vous en inspirer, se retrouve à l'annexe 2. Nous vous indiquons que cette prise de décision est en lien direct avec le plan d'intervention, de

¹ Vous pouvez consulter la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie* sur le site internet du ministère de la Justice à : www.justice.gouv.qc.ca.

prévention et du traitement de la violence du MELS abordant la réalité du phénomène de l'homophobie. Nous croyons important de transmettre cette résolution auprès de toute votre communauté. Les membres de la Table nationale souhaiteraient obtenir une copie de cette résolution ainsi que des communiqués transmis à la communauté scolaire.

C'est un problème pour toutes et tous (personnes salariées, étudiantes et étudiants, jeunes ou adultes) d'être identifiés comme gai ou lesbienne ou tout simplement de ne pas correspondre aux stéréotypes généralement liés à la masculinité ou à la féminité.

Nous souhaitons que vous invitiez les différentes catégories de personnel ainsi que les étudiantes et étudiants à organiser des activités et à utiliser, entre autres, le matériel (dépliants et affiches) fourni par la Fondation Émergence, lors de la Journée internationale contre l'homophobie prévue le 17 mai 2010. Le thème de cette année est : ***Parler du silence, L'homophobie dans le monde du sport***. L'objectif de la campagne est de sensibiliser les sportifs et les intervenants qui travaillent de près ou de loin dans ce milieu à la nécessité de combattre l'homophobie associée au sport, tant amateur que professionnel. À l'annexe 3, vous trouverez des exemples d'activités à tenir dans vos établissements.

Combattre l'homophobie, c'est l'affaire de toutes et de tous. Ce n'est qu'en travaillant ensemble, comme personnes intervenantes responsables des futurs citoyens et citoyennes jeunes et adultes, que nous parviendrons à diminuer les manifestations d'homophobie pouvant rendre le cheminement scolaire de plusieurs jeunes très pénibles et mener au décrochage scolaire, à la détresse psychologique et parfois, au suicide.

Nous vous informons que cette correspondance a été transmise à la ministre de la Justice et à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

En terminant, nous rappelons que depuis le printemps 2006, différents acteurs du milieu de l'éducation se sont regroupés au sein de la Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire afin de discuter de la problématique de l'homophobie, phénomène malheureusement présent dans les établissements scolaires.

Les objectifs de la Table nationale sont, notamment :

- De sensibiliser l'ensemble du milieu scolaire au phénomène de l'homophobie et à ses impacts possibles sur les étudiantes et étudiants ainsi que sur les employées et employés qui y travaillent ;

- D'amener les milieux à prendre position et à dénoncer le phénomène de l'homophobie. Le phénomène de l'homophobie correspond à un type de harcèlement et de violence ;
- D'inviter les milieux à accomplir des gestes concrets et à organiser des activités dans leur établissement respectif afin de contrer l'homophobie et de venir en aide à celles et ceux qui vivent ces difficultés.

Comptant sur votre écoute et votre souci de la réussite scolaire et du bien-être de tous les jeunes et adultes en développement que votre établissement accueille, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Les membres de la Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire

- Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ)
- Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ)
- Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ)
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et ses fédérations : Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ), Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ), Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ)
- Confédération des syndicats nationaux et ses fédérations : Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec, secteur établissements privés (FNEEQ-CSN), Fédération des employées et employés des services publics (FEESP-CSN)
- Fédération autonome de l'enseignement (FAE)
- Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)
- Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE)
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
- Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, secteur scolaire (SPGQ)



L'objectif de la politique

Améliorer la situation des personnes de minorités sexuelles au Québec, pour l'atteinte de l'égalité sociale.

Son origine

Rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse intitulé *De l'égalité juridique à l'égalité sociale — Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*, rendu public en mars 2007 et dont la première recommandation consistait en l'adoption d'une politique nationale de lutte contre l'homophobie.

Ses principes directeurs

- le respect de la dignité des personnes de minorités sexuelles et de leurs différences;
- l'élimination de toute discrimination envers les personnes de minorités sexuelles;
- la reconnaissance de la légitimité de l'aspiration au mieux-être des personnes de minorités sexuelles;
- la prise en compte des spécificités des personnes de minorités sexuelles dans l'offre de service;
- la position de chef de file de l'État en tant que garant du respect des droits et libertés et gardien de l'ordre public;
- la responsabilisation et l'engagement de tous les acteurs institutionnels et sociaux ainsi que de l'ensemble de la population à l'égard du phénomène de l'homophobie.

Son contenu

Pour se donner les moyens de lutter efficacement contre le phénomène de l'homophobie, le gouvernement a défini quatre grandes orientations. Celles-ci constituent les assises de la politique et chacune comporte des choix stratégiques qui visent des objectifs précis.

ORIENTATION UN

Reconnaître les réalités des personnes de minorités sexuelles

Les préjugés sont à la source des attitudes et des comportements homophobes et obligent très souvent les personnes de minorités sexuelles à taire leur orientation sexuelle, ce qui perpétue l'incompréhension et le rejet des différences. Des efforts doivent donc être consentis afin de «démystifier» les réalités propres aux diverses identités et orientations sexuelles, de favoriser la reconnaissance de ces réalités et d'approfondir les connaissances à leur égard.

CHOIX STRATÉGIQUES

- **Sensibiliser et éduquer** — a pour objectif de «démystifier» les réalités des personnes de minorités sexuelles et de lever le voile sur ces réalités. En outre, il vise à promouvoir les valeurs d'ouverture et d'inclusion à l'égard de la diversité sexuelle.
- **Favoriser la recherche** — vise à accroître les connaissances relatives à la diversité sexuelle de façon à pouvoir se doter des moyens permettant de contrer l'homophobie plus efficacement.

ORIENTATION DEUX

Favoriser le respect des droits des personnes de minorités sexuelles

Le harcèlement et la discrimination à l'endroit des personnes de minorités sexuelles persistent dans différents secteurs d'activité. Les droits de ces personnes sont encore largement méconnus, ce qui contribue à maintenir l'influence des considérations homophobes ou hétérosexistes sur les décisions et les comportements. La deuxième orientation vise donc à assurer la pleine reconnaissance sociale des droits des personnes de minorités sexuelles.

CHOIX STRATÉGIQUES

- **Promouvoir les droits** — vise le renforcement de la reconnaissance sociale des droits des personnes de minorités sexuelles.
- **Soutenir les personnes dans l'exercice de leurs droits** — veut assurer l'existence de ressources pouvant venir en aide aux personnes victimes d'homophobie pour la défense de leurs droits.

ORIENTATION TROIS

Favoriser le mieux-être

Il importe également de veiller à ce que les personnes de minorités sexuelles puissent avoir accès à des ressources et à des services qui tiennent compte de leurs réalités. Cela implique notamment que l'on s'attaque aux valeurs hétérosexistes lorsque celles-ci imprègnent les cultures institutionnelles.

CHOIX STRATÉGIQUES

- **Soutenir les victimes d'homophobie** — vise à assurer aux personnes dont l'intégrité physique ou psychologique est menacée ou atteinte en raison de manifestations d'homophobie qu'elles auront accès à des services appropriés.
- **Favoriser l'adaptation des services publics** — vise à offrir des mesures favorisant l'adaptation des services publics aux besoins spécifiques des personnes de minorités sexuelles.
- **Soutenir l'action communautaire** — marque la volonté de reconnaître le rôle de premier plan que jouent les organismes communautaires dans la lutte contre l'homophobie. Il vise à soutenir leur action afin qu'elle rejoigne davantage les personnes victimes d'homophobie et que son efficacité soit accrue.

ORIENTATION QUATRE

Assurer une action concertée

Afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions entreprises dans la lutte contre l'homophobie, il importe que tous les acteurs sociaux déploient leurs efforts de façon simultanée et coordonnée. Cette orientation marque la volonté du gouvernement de prendre la position de chef de file qui lui revient dans la lutte contre l'homophobie, et d'y associer tous les acteurs de la société.

CHOIX STRATÉGIQUES

- **Coordonner l'action des institutions publiques** — traduit la volonté gouvernementale d'assurer la cohérence et la synergie des initiatives de l'ensemble des ministères et des autres institutions publiques pour contrer l'homophobie.
- **Encourager l'adhésion des instances locales et régionales et celle des autres partenaires du gouvernement** — vise la participation du plus large éventail d'acteurs sociaux aux efforts de lutte contre l'homophobie.

La mise en œuvre, son suivi et son évaluation

La ministre de la Justice est responsable de la lutte contre l'homophobie. Sous son autorité sera créé un comité interministériel ayant pour mandat la mise en œuvre de la politique au moyen d'un plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie. En outre, ce comité :

- veillera à l'application et au suivi du plan d'action gouvernemental et à l'arrimage des autres politiques gouvernementales et ministérielles avec la politique de lutte contre l'homophobie;
- agira comme interface entre les autorités ministérielles et les groupes LGBT (lesbiennes, gais et personnes bisexuelles, transsexuelles et transgenres).

Annexe 2

Projet de résolution

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne interdit toute discrimination sur la base de l'orientation sexuelle ;

Attendu que la commission scolaire a reconnu que l'épanouissement des jeunes fait partie de sa mission, sans égard à leur orientation sexuelle ;

Attendu que le projet éducatif de l'établissement repose, notamment sur l'affirmation de la valeur et de la dignité de la personne, ainsi que sur la réussite scolaire ;

Attendu que la politique contre le harcèlement et la violence vise à offrir à tous les membres de la communauté de l'établissement un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence ;

Attendu que l'homophobie est une forme de harcèlement ou de violence ;

Attendu que plusieurs études ont démontré que les gestes et les paroles homophobes ont un impact psychologique néfaste chez les personnes touchées ;

Attendu que l'homophobie peut empêcher certains jeunes de persévérer et de réussir leurs études ;

Attendu la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie rendue publique par la ministre de la Justice, le 11 décembre 2009 ;

Il est proposé par :

Appuyé par :

« À l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la Commission scolaire dénonce les actes, gestes, paroles et les attitudes homophobes et poursuit ses efforts afin de prévenir les manifestations d'homophobie dans les établissements de la Commission scolaire.

De plus, la Commission scolaire s'engage avec les différents syndicats et associations à prendre des mesures appropriées de sensibilisation et d'action afin de prévenir l'homophobie au sein de chacun de ses établissements. »

Ou

« À l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la Commission scolaire réitère les positions exprimées dans ses règlements et politiques à l'effet de dénoncer les actes, gestes, paroles et attitudes homophobes et exprime sa volonté d'appliquer les mesures prévues dans ses règles administratives pour prévenir et contrer de tels gestes.

De plus, la Commission scolaire s'engage avec les différents syndicats et associations à prendre des mesures appropriées de sensibilisation et d'action afin de prévenir l'homophobie au sein de chacun de ses établissements. »

Annexe 3

Liste d'activités que vous pouvez réaliser dans votre milieu

- ✓ Procéder à la levée du drapeau Arc-en-ciel devant l'établissement ;
- ✓ Adopter une résolution dans chacune des instances de la commission scolaire (par exemple Conseil des commissaires, assemblées syndicales) dénonçant les attitudes ou les actes homophobes ;
- ✓ Inscrire un message sur le site internet ou dans la ou les publications de la commission scolaire ou par courriel auprès du personnel ;
- ✓ Organiser des conférences sur les réalités lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et transsexuelles (LGBT) dans son milieu avec la collaboration de mouvements communautaires régionaux associés à la lutte à l'homophobie ;
- ✓ Inviter une intervenante ou un intervenant d'un organisme communautaire à rencontrer les étudiantes et les étudiants :
 - **GRIS Montréal** : www.gris.ca, cliquer sur : Demande d'intervention
Téléphone : 514 590-0016
 - **GRIS Québec** : www.grisquebec.org, cliquer sur : Démystification
Téléphone : 418 523-5572
 - **GRIS Chaudière-Appalaches** : www.grischap.qc.ca, cliquer sur : Nous contacter
Téléphone : 418 774-4210
 - **Projet 10** : www.algi.qc.ca/asso/p10
Téléphone : 514 989-4585
 - **Coalition d'aide aux lesbiennes, gais et bisexuels (les) de l'Abitibi-Témiscamingue** : www.coalitionat.qc.ca, cliquer sur : Ressources
Téléphone : voir sur le site, différents numéros selon la région
 - **IRIS-Estrie** : www.iris-estrie.com
Téléphone : 819 823-0490
 - **Coalition MultiMundo** : <http://ca.groups.yahoo.com/group/coalition-multimundo>
Téléphone : 514 528-8424 (ressources bilingues)
 - **SILK** : www.caeoquebec.org/silk.html
Téléphone : 514 866-5090 (ressources anglophones)
- ✓ Poser les affiches sur les babillards et distribuer les dépliants auprès de la communauté scolaire, dans les centres sportifs ou les gymnases ;
- ✓ Inviter les étudiantes et étudiants à signer une grande banderole s'engageant à ne plus tenir de propos ou de paroles homophobes ;
- ✓ Organiser une exposition de livres et de photographies sur un thème abordant l'homosexualité et l'homophobie ;
- ✓ Organiser une projection de films reliés au thème : *Silence S.V.P.* (de la CSQ), *Politique du cœur* (de Nancy Nicol du Groupe intervention vidéo), *C.R.A.Z.Y.* (de Jean-Marc Vallée), *Harvey Milk* (de Gus Van Sant) ou d'autres productions cinématographiques ;
- ✓ Produire un communiqué de presse pour les médias régionaux afin d'informer la population des actions ou activités organisées dans la commission scolaire.